

DECISIONS DU CONSEIL

Conseil du	8 février 2018 à 19h00	Lieu	Salle polyvalente, rue des Vosges à ENGWILLER
-------------------	------------------------	-------------	---

Membres en exercice	74
----------------------------	----

Présent(e)s	64	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Gunter SCHUMACHER, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Pierrot WINKEL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Paul ADAM, M. François ANSTETT, M. Claude BEBON, M. Gérard BECKER, Mme Sophie BIEBER, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, Mme Françoise DELCAMP, M. Pierre FENNINGER, M. Jean-Yves FREIBURGER, M. Robert FRICKER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, M. Christian GUETH, Mme Mireille ILLAT, M. Jean-Pierre JOST, M. Clément JUNG, Mme Dorothee KRIEGER, M. Claude LAMBERT, M. Luc LEHNER, M. Vincent LEHOX, Mme Simone LUXEMBOURG, M. Patrick MERTZ, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Guy REPP, M. Alain RHEIN, M. Jean-Marie SANDER, Mme Christine SCHMELZER, M. Alfred SLOVENCIK, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Laurent SUTTER, M. Michel THIEBAUT, Mme Coralie TIJOU, M. Jacques VANDERBEKEN, M. Eric VIAL, M. Fernand VIERLING, M. Etienne VOLLMAR, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, Mme Nadia ZAEGEL, M. Dany ZOTTNER.
--------------------	----	---

Est entré(e) en cours de séance	1	Mme Marie-France GENOCHIO a donné procuration à Mme Mireille ILLAT jusqu'à son arrivée au point n°4 « PROJET DE TERRITOIRE ».
--	---	---

Absent(e)s non excusé(e)s	1	M. Francis BRAYE.
----------------------------------	---	-------------------

Suppléant(s)	3	Mme Maryse MILOT a donné pouvoir à M. Michel HARTMANN, M. Patrick SCHOTT a donné pouvoir à Mme Françoise KEIFF, M. Gérard VOLTZ a donné pouvoir à Mme Marie-Rose KERN.
---------------------	---	--

Procurat ion(s)	5	M. Etienne WOLF a donné pouvoir à Mme Sylvie HANNS, M. Patrick DENNI a donné pouvoir à M. Alain RHEIN, Mme Isabelle DEUTSCHMANN a donné pouvoir à Mme Simone LUXEMBOURG, Mme Cathy KIENZT a donné pouvoir à M. Raymond GRESS, Mme Emmanuelle LANG a donné pouvoir à M. Jacques VANDERBEKEN.
------------------------	---	---

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement.

2018-CC-001	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. Robert FRICKER comme secrétaire de séance,

DESIGNE M. Daniel DE BONN comme secrétaire suppléant.

Pour	73	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-002	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2017.

Pour	71	
Abstention	2	Mme Emmanuelle LANG , M. Jacques VANDERBEKEN
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-003	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : installation d'un nouveau Conseiller communautaire
--------------------	---

Pour	73	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-004	PROJET DE TERRITOIRE
--------------------	-----------------------------

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE les composantes, les axes stratégiques et les priorités thématiques du Projet de territoire de l'Agglomération.

Pour	71	
Abstention	2	Mme Emmanuelle LANG , M. Jacques VANDERBEKEN
Résultat du vote		ADOPTÉ

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-005	CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code Général des collectivités locales ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

VU le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

APPROUVE le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel qu'il est annexé à la présente délibération, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- La définition des enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante.

CHARGE le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour	71	
Abstention	2	Mme Emmanuelle LANG , M. Jacques VANDERBEKEN
Résultat du vote		ADOPTE

2018-CC-006	SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

EMET un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

AUTORISE le Président à engager les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	73	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-007	ADOPTION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2018-2020
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la proposition de la commission tourisme et des membres du conseil d'administration de l'OTP,

ADOpte le schéma de développement touristique 2018-2020 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Pour	71	
Contre	2	Mme Emmanuelle LANG , M. Jacques VANDERBEKEN
Résultat du vote		ADOpte

2018-CC-008	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 : débat
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018,
ADOpte le rapport d'orientations budgétaires 2018.

Pour	73	
Résultat du vote		PREND ACTE

2018-CC-009	POLE GARES : convention de financement relative aux travaux de restructuration du passage souterrain Nord du Pôle d'Echanges Multimodal de Haguenau
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération du Conseil communautaire du 8 décembre 2016 approuvant la réalisation des études avant-projet/projet de restructuration du passage souterrain Nord du PEM de Haguenau,

DECIDE la réalisation des travaux de restructuration du passage souterrain Nord du PEM de Haguenau.

AUTORISE la signature de la convention y afférent.

CHARGE le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour	73	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-010	COMMUNE DE BERSTHEIM : instauration de la déclaration préalable pour les clôtures
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE d'instaurer la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur le territoire de la commune de Berstheim en application de l'article R421-12 du Code de l'urbanisme.

Pour	73	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-011	COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM : instauration de la déclaration préalable pour les clôtures
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE d'instaurer le régime de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur le territoire de la commune de Niederschaeffolsheim en application de l'article R421-12 du Code de l'urbanisme.

Pour	73	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-012	TERRITOIRE DE VAL DE MODER - TARIFICATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE : création des tarifs
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOPTÉ la grille tarifaire de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 :

	Barèmes	Tarif résidents CAH	Tarifs non résidents CAH
Accueil du matin		2, 50	3,35
Accueil avec repas 11h30 -13h30	T1	6,65	9,45
	T2	7,20	10,10
	T3	7,65	10,75
	T4	8,40	11,90
	T5	9,60	13,05
Accueil goûter 15h45 -18h30	T1	3,00	4,30

DECISIONS DU CONSEIL

	T2	3,55	5,05
	T3	4,20	5,80
	T4	4,60	6,55
	T5	5,00	7,20
Accueil occasionnel	midi	8,40	11,90
	soir	4,60	6,55

ADOpte les modalités de définition des tranches de Quotient Familial :

BAREME S	TRANCHES
T1	0 € – 9 700 €
T2	9 701 € – 26 791€
T3	26 792 € – 71 826 €
T4	71 827 € – 152 108
T5	Supérieur à 152 108

Pour	71	
Abstention	2	Mme Emmanuelle LANG , M. Jacques VANDERBEKEN
Résultat du vote		ADOpte

2018-CC-013	FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES CONCERNANT DIVERSES FAMILLES D'ACHAT DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés correspondants
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ACCEPTe, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la fourniture de systèmes d'impression et/ou de licences Microsoft, les conditions de la constitution et du fonctionnement du groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe.

APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature de marchés ou accords-cadres, et le cas échéant, des avenants connexes, dans les conditions sus-mentionnées.

CHARGE le Président de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes et du lancement et de la signature des marchés correspondants.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	73	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-014	EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE INTERCOMMUNALE : lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route,

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU les conventions de gestion de la fourrière automobile conclues respectivement par l'ancienne Communauté de communes de la Région de Haguenau et par les communes de Bischwiller et Val de Moder, transférées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU la convention de gestion de la fourrière automobile conclue par la commune de Brumath,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 30 janvier 2018,

DECIDE de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile intercommunale, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de sept ans.

DECIDE d'allotir géographiquement la DSP en deux lots de secteur Nord et Sud, tels que sus-mentionnés.

APPROUVE le projet de convention relatif à l'exploitation de la fourrière automobile intercommunale, joint en annexe au présent rapport, qui sera conclu pour chaque lot dans le cadre de la consultation des entreprises.

CHARGE le Président, ou son représentant, de lancer la procédure de consultation en vue d'une délégation de service public, et de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

Pour	71	
Contre	2	Mme Emmanuelle LANG , M. Jacques VANDERBEKEN
Résultat du vote		ADOpte

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-015

EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE INTERCOMMUNALE : exécution du service en 2018

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code de la route

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

VU les conventions de gestion de la fourrière automobile conclues respectivement par l'ancienne Communauté de communes de la Région de Haguenau et par les communes de Bischwiller et Val de Moder, transférées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau

VU la convention de gestion de la fourrière automobile conclue par la commune de Brumath

DECIDE de prolonger de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, la durée de la convention de délégation de service public de fourrière automobile conclue par l'ancienne Communauté de communes de la Région de Haguenau, ainsi que la durée des conventions de gestion conclues par les communes de Bischwiller et de Val de Moder, dans des conditions d'exécution inchangées.

DECIDE de conclure avec le garage Baltzli une nouvelle convention de fourrière automobile sur le territoire de la commune de Brumath, jusqu'au 31 décembre 2018, dans des conditions d'exécution inchangées.

APPROUVE ces projets d'avenants de prolongation et de convention, joints en annexe au présent rapport.

DECIDE d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces contrats et à prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

Pour	71	
Abstention	2	Mme Emmanuelle LANG , M. Jacques VANDERBEKEN
Résultat du vote		ADOPTE

2018-CC-016

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECISIONS DU CONSEIL

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 40 et 41,

VU la circulaire NOR : MFPF1128291C du 21 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique,

VU le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi susvisée du 12 mars 2012,

VU le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

VU l'avis du Comité Technique en date du 11 décembre 2017,

APPROUVE le programme d'accès à l'emploi titulaire suivant :

En catégorie A :

- 1 poste du grade d'ingénieur sur une fonction de chargé de mission environnement
- 1 poste d'ingénieur sur une fonction de directeur des grands projets et d'aménagement

En catégorie B :

- 1 poste de rédacteur sur une fonction de chargé de communication
- 1 poste d'assistant socio-éducatif sur une fonction d'assistante sociale
- 1 poste d'éducateur des APS sur une fonction d'éducateur sportif

En catégorie C :

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, sur une fonction d'animateur petite enfance

AUTORISE le Président ou son adjoint à signer la convention proposée par le Centre de gestion 67 (CDG67).

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour	73	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-017	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : conventions de mise à disposition de personnel
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE les conventions de mise à disposition de personnel entre :

- la CAH et la Commune de Mittelschaeffolsheim
- la CAH et la Commune de Mommenheim

telles que définies ci-dessus,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer ces conventions et à prendre toute décision afférente à leur application.

Pour	72	
Ne participe pas au vote	1	M. Francis WOLF
Résultat du vote		ADOPTE

2018-CC-018	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE HAGUENAU : désignation d'un représentant
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles L.5211-1, L.5211-40-1 et L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 26 janvier 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Haguenau,

DECIDE de ne pas voter au scrutin secret.

DESIGNE M. Jean-Lucien NETZER comme représentant de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au sein du Conseil d'Institut de l'Institut Universitaire de Technologie de Haguenau.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	72	
Abstention	1	M. Jean-Lucien NETZER
Résultat du vote		ADOPTE

2018-CC-019 CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles L.5211-1, L.5211-40-1 L.2122-22 et L.2541-8 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

DECIDE de créer la Commission Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

DECIDE de ne pas voter au scrutin secret.

ELIT les membres :

- M. BECKER Gérard
- M. GRESS Raymond
- M. WIRTH Patrick
- M. JOST Jean-Pierre
- M. CLAUSS Daniel
- M. ERBS André
- M. PETER Rémy
- M. GACKEL Michel
- M. NOLTE Paul
- M. BURG André
- M. WACK Alain
- M. WOLF Francis
- M. KANDEL Hubert
- M. SCHUMACHER Gunter
- M. SANDER Jean-Marie
- M. SUTTER Laurent
- M. SCHNEIDER Jérémie
- M. BOCK Alain
- M. EPPINGER Michael
- M. ZOTTNER Dany
- M. GAUPP Daniel
- M. MATTER Charles
- M. BRUNAGEL Benoît

Pour	73	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL